

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 FEVRIER 2014**

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire,

Présents : Messieurs GRESSARD Pierre – VANKENHOVE Pascal - Madame LAGRUE Bernadette – Messieurs BURTEAU Gilles - LEGRAND Pierre - Madame COURTOIS Nadine - Messieurs BORECKI Serge - HENNOcq Robert - ROUGELET Michel – Madame MENDEZ Emmanuelle - BERTRAND Catherine - Monsieur ALGOURDIN François - Madame DESBAS Cathy - Monsieur PIERRE Pascal

Monsieur VANKENHOVE Pascal est désigné secrétaire de séance.

**- COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2013 :**

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur Gressard Pierre, Adjoint, et en l'absence du Maire, le compte administratif qui se résume ainsi :

**A) BUDGET GÉNÉRAL :**

**- Section de fonctionnement :**

- Dépenses réalisées..... 460 457,09 €  
- Recettes réalisées ..... 626 347,01 €  
- Excédent antérieur reporté ..... 191 851,19 €  
Total des recettes ..... 818 198,20 €  
Excédent de clôture ..... 357 741,11 €

**- Section d'investissement :**

- Dépenses réalisées..... 560 428,78 €  
- Déficit antérieur reporté ..... 218 226,56 €  
Total des dépenses..... 778 655,34 €  
- Recettes réalisées ..... 474 932,25 €  
Déficit de clôture ..... 303 723,09 €

Dépenses restant à réaliser..... 22 200,00 €

Recettes restant à réaliser ..... 148 475,00 €

Déficit de clôture final..... 177 448,09 €

Excédent global pour les deux sections :180 293,02 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2014, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 357 741,11 €, d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 177 448,09 € (incluant les crédits reportés de 2013) ; d'autre part, le solde de 180 293,02 € en excédent de fonctionnement reporté.

**B) BUDGET ASSAINISSEMENT :**

**- Section d'exploitation :**

- Dépenses réalisées..... 41 321,66 €  
- Recettes réalisées..... 59 909,15 €  
- Excédent antérieur reporté ..... 18 614,93 €  
Total des recettes ..... 78 524,08 €  
Excédent de clôture ..... 37 202,42 €

**- Section d'investissement :**

- Dépenses réalisées..... 39 711,04 €  
- Recettes réalisées..... 14 862,04 €  
- Excédent antérieur reporté ..... 17 270,98 €  
Total des recettes ..... 32 133,02 €  
Déficit de clôture ..... 7 578,02 €

Dépenses restant à réaliser..... 0,00 €

Recettes restant à réaliser ..... 17 300,00 €

Excédent de clôture final ..... 9 721,98 €

Excédent global pour les deux sections ... 46 924,40 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2014, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 37 202,42 € en excédent de fonctionnement reporté.

### C) BUDGET COMMERCE :

#### - Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées.....	9 715,52 €
- Recettes réalisées.....	13 344,00 €
- Excédent antérieur reporté .....	4 879,06 €
Total des recettes .....	18 223,06 €
Excédent de clôture .....	8 507,54 €

#### - Section d'investissement :

- Dépenses réalisées.....	12 388,20 €
- Déficit antérieur reporté .....	217 977,40 €
- Total des dépenses.....	230 365,60 €
- Recettes réalisées.....	0,00 €

Déficit de clôture .....

230 365,60 €
--------------

Dépenses restant à réaliser.....

0,00 €
--------

Recettes restant à réaliser .....

205 768,00 €
--------------

Déficit de clôture final.....

24 597,60 €
-------------

Déficit global pour les deux sections.....

16 090,06 €
-------------

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2014, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 8 507,54 €, à l'investissement pour couvrir en partie le déficit de la section d'investissement de 24 597,60 € (incluant les crédits reportés de 2013).

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2013 dont les montants sont identiques aux comptes administratifs.

#### - SUBVENTION PIIC SANITAIRES CAMPING :

Le Conseil Municipal décide de solliciter la subvention du Conseil Général de Saône-et-Loire au titre du PIIC 2014 d'un montant de 16 315 € proposée par la Commission Cantonale pour les travaux d'accessibilité des sanitaires du camping municipal estimés à 61 513 € HT.

La Déclaration Préalable d'urbanisme a été déposée le 28/01/2014.

#### - TRAVAUX ASSAINISSEMENT :

Le Maire présente au Conseil Municipal le document établi par l'Agence Technique Départementale, qui apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage à la commune, définissant le programme fonctionnel et technique des travaux d'assainissement prioritaires prescrits par le Schéma Directeur d'Assainissement.

Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour ces travaux.

Le marché de maîtrise d'œuvre sera une mission de base comprenant la mission EXE en option et ETP (Etudes préliminaires), et comprendra 3 tranches pour un montant estimatif de travaux de 1 070 000 € réparti comme suit :

- Tranche ferme : 70 000 € concernant la réduction drastique des eaux claires parasites d'origine météorique ;
- Tranche conditionnelle 1 : 500 000 € correspondant à la reprise des tronçons et branchements générant le plus d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)
- Tranche conditionnelle 2 : 500 000 € correspondant à la reprise des tronçons générant moins d'ECP.

#### - FIN DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE DE GAZ NATUREL :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs réglementés de vente de gaz naturel seront supprimés au 31 décembre 2014 ou 2015 selon le niveau de consommation annuelle.

Il sera donc obligatoire de procéder à une mise en concurrence des fournisseurs afin de disposer d'un marché public.

L'UGAP propose une solution d'achat groupée immédiatement opérationnelle.

La commune dispose de 2 points de livraison bénéficiant de tarifs réglementés de vente.

Compte-tenu de la complexité et de la technicité des marchés publics d'achat d'énergie, le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette démarche et autorise le Maire à signer la convention proposée ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement de Gaz Naturel passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.

Le marché sera conclu pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

#### - INDEMNITE DE SINISTRE :

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité de 702,13 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA pour le sinistre relatif à l'accrochage du 06 septembre 2013 avec le véhicule PARTNER.

#### - QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire rend compte de la réunion organisée le 19 février à Salornay par la Gendarmerie sur la prévention des cambriolages.